## FONDS AFRICAIN DE DEVELOPPEMENT



# PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CENTRALE - SAUVEGARDE DES ELEPHANTS D'AFRIQUE CENTRALE

**PAYS: MULTINATIONAL** 

## RAPPORT D'EVALUATION

Equipe d'évaluation Directeur régional : Mme. M. KANGA, ORCE

Directeur sectoriel : M. A. BEILEH, OSAN

Chef de division : M. K. JOHM, OSAN.4

#### **DEPARTEMENT OSAN**

## TABLE DES MATIÈRES

		<b>PAGES</b>
Sigle	es, Abréviations Équivalences monétaires, Poids et mesures,	
Fich	e d'information sur le programme, Résumé analytique, etc.	i-vi
I.	ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION	1
	<ul><li>1.1 Liens du programme avec la stratégie et les objectifs des pays</li><li>1.2 Justification de l'intervention de la banque</li><li>1.3 Coordination entre les bailleurs</li></ul>	1 2 3
II	DESCRIPTION DU PRGRAMME  2.1 Objectifs du Programme  2.2 Solution technique retenue et autres options étudiées  2.3 Nature du programme  2.4 Coût du programme et modalités de financement  2.5 Zone d'implantation du programme et bénéficiaires  2.6 Approche participative a l'identification, la conception et la mise en œuvre  2.7 Expérience du groupe de la Banque, leçons prises en compte dans la conception	4 4 5 5 5 7 8 9
III.	FAISABILITÉ DU PROGRAMME  3.1 Avantages du programme 3.2 Impacts environnementaux et sociaux 3.3 Changement climatique 3.4 Genre	9 10 10 10
IV.	EXÉCUTION	10
	<ul> <li>4.1 Modalités d'exécution</li> <li>4.2 Mécanismes de suivi</li> <li>4.3 Indicateurs clés de performance</li> <li>4.4 Gouvernance</li> <li>4.5 Durabilité</li> <li>4.6 Gestion des risques</li> <li>4.7 Développement des connaissances</li> </ul>	10 12 13 13 14 14 15
V.	INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES	15
	<ul><li>5.1 Instrument juridique</li><li>5.2 Conditions rattachées à l'intervention de la Banque</li><li>5.3 Respect des politiques de la Banque</li></ul>	15 15 15
VI.	RECOMMANDATION	15

#### Sigles et abréviations

**AFLEG** : Africa Forest Law Enforcement Governance

**AWF** : African Wildlife Foundation

**BAD** : Banque Africaine de Développement

**CARPE/USAID**: Programme Afrique Centrale des Etats-Unis pour l'Environnement

CEEAC : Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale CEFDHAC : Conférence sur les Écosystèmes de Forêts Denses et Humides

CI : Conservation International

CIFOR : Center for International Forestry Research
COMIFAC : Commission des Forets d'Afrique Centrale

**DFID** : Department for International Development (Royaume Uni)

**FAD** : Fond Africain de Développement

**GSEAf** : Groupe de Spécialistes de l'Eléphant d'Afrique

GTZ : Coopération Technique Allemande

**ICCN** : Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (RDC)

**LAB** : Lutte anti-braconnage

**MECNT** : Ministre de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme,

MONUC : Mission de l'Organisation des Nations Unies au Congo OAB : Organisation Africaine du Bois (Structure COMIFAC)

OCFSA : Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique PACEBCo : Programme de Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo

PAIAC : Projet d'Appui aux Institutions Africaines du Climat
PAULAB : Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage
PEXULAB : Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti braconnage
PFBC : Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo

PPEBC : Programme de Préservation des Ecosystèmes d'Afrique Centrale
PRGIE : Programme Régional de Gestion de l'Information Environnementale
RAPAC : Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale (Structure COMIFAC)

RCA : République Centrafricaine

**REPALAC** : Réseau des Populations Autochtones et Locale d'Afrique Centrale

**SBQP** Sélection Basée sur la Qualité et le Prix

SYLABAC : Système de Lutte Anti-braconnage en Afrique Central UICN : Union Internationale pour la Conservation de la Nature

WCS : World Conservation Society

**WFC** : World Fish Center

**WWF** : Worldwide Fund for Nature

## **Équivalences monétaires Juillet 2013**

1 UC = 767,3844 FCFA 1 UC= 1,4992 \$US 1 UC= 1,16987 €

#### **Exercice financier**

1er janvier au 31 décembre

#### Poids et mesures

1 tonne (t)		=	2,205 livres
1 kilogramme (kg)		=	2,205 livres
1 mètre (m)		=	3,281 pieds
1 kilomètre (km)	=		0,621 miles
1 hectare (ha)		=	2,471 acres

### FICHE DU PROGRAMME

### Informations sur le client

## BÉNÉFICIAIRE :

La République du Cameroun, la République du Tchad et la République Centrafricaine.

## **ORGANE D'EXÉCUTION:**

Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC).

### Plan de financement

Source	Montant (millions d'UC)	Instrument
FAD, dont:	3,00	Don/Prêt FAD
Prêt FAD au Cameroun	0,25	Prêt
Don FAD à la RCA	2,50	Don
Don FAD au Tchad	0,25	Don
CEEAC	0,78	Don
Etats bénéficiaires	0,20	Don
Coût total	3,98	Prêt/Don

### Informations financières essentielles sur le FAD

	Prêt FAD
Monnaie du prêt / don	UC
Type d'intérêts*	Sans objet
Marge du taux d'intérêt*	Sans objet
Commission d'engagement*	0,5% (5 point de base)
Autres frais*	0,75% (commission de service)
Echéance	50 ans
Différé d'amortissement	10 ans

Monnaie du don/prêt	UC
TRI, VAN (scénario de base)	S.O.
TRE (scénario de base)	S.O.

## Calendrier – Principales étapes

Approbation de la note conceptuelle	Avril 2013		
Approbation du programme	Juillet 2013		
Date d'entrée en vigueur	Septembre 2013		
Dernier décaissement	Septembre 2016		
Date d'achèvement	Décembre 2016		

## **RÉSUMÉ DU PROGRAMME**

Aperçu général du programme : Le PCBAC vise à assurer la protection des éléphants (Loxodonta Africana) de savane dans la zone septentrionale d'Afrique centrale. Au cours de ces dernières années, une intense activité de braconnage des éléphants a été en effet constatée en Afrique centrale. La zone proposée par le programme est un vaste complexe transfrontalier entre le Cameroun et le Tchad, ainsi que la RCA où transitent les braconniers cavaliers qui attaquent les éléphants du nord du Cameroun et au sud du Tchad. Ce programme devra contribuer à apporter des réponses à cette grave menace qui met en péril la survie des éléphants de savane et pourrait conduire à terme à leur disparition dans la région de l'Afrique centrale comme ce fut le cas avec deux espèces de rhinocéros (Ceratotherium simum cottoni & Diceros bicornis) dans la sous-région. L'objectif de ce programme est de stabiliser la taille de la population d'éléphants de savane au Cameroun et au Tchad et d'appuyer les institutions en charge de la protection de la faune et de la flore en RCA. Le programme s'articule autour de deux composantes : (i) Gestion transfrontalière améliorée avec des volets lutte anti-braconnage et sensibilisation; et, (ii) Gestion du programme. La durée du programme est de 3 ans à compter de septembre 2013 et son coût total est estimé à 3,98 millions d'UC avec un financement don/prêt FAD de 3,00 millions d'UC, une contribution de 0,78 million d'UC de la CEEAC et de 0,2 million d'UC des Etats bénéficiaires.

Evaluation des besoins: D'une manière générale, les populations d'éléphants de savane et de forêts ont diminué d'environ 62% au cours des dix dernières années. Les pays d'Afrique Centrale directement concernés par ce fléau et appartenant à la CEEAC ont décidé de mettre en commun leurs moyens afin d'exécuter des actions définies dans le Système de Lutte Anti-braconnage en Afrique Centrale (SYLABAC) avec un Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti braconnage (PEXULAB) orienté vers la zone septentrionale de la sous-région et un Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB) pour l'ensemble des pays de l'espace CEEAC. Le braconnage des éléphants en Afrique menace fortement l'équilibre écologique, ainsi que la stabilité économique et sécuritaire des pays de l'Afrique centrale. Le commerce illicite d'espèces de faune et de flore sauvages représente un montant annuel de 8 à 10 milliards de dollars. Il constitue, avec le trafic d'armes et de drogue et la traite d'êtres humains, l'un des crimes transnationaux organisés les plus profitables au monde.

Valeur ajoutée de la Banque: La Banque et le WWF ont lancé, le 20 mai 2013, un appel conjoint (Déclaration de Marrakech) à l'action et à l'engagement des gouvernements et d'autres institutions pour combattre le fléau du trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages qui pille les ressources naturelles africaines et constitue une menace majeure pour la stabilité et l'essor économique du continent. Cette déclaration de Marrakech coordonnée par la Banque et WWF se résume à un plan d'action en 10 points pour lutter contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages. A noter que la Banque est en train d'exécuter des programmes de conservation de la biodiversité tels que le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCO) ou ayant des volets de conservation tels que les projets des lacs Tchad et Tanganyika. Elle a achevé l'exécution du projet de conservation de la réserve de faune de *Selous* en Tanzanie.

Gestion des connaissances : Le programme est conçu de manière à développer de bonnes pratiques en matière de : (i) gestion des ressources naturelles; (ii) coopération régionale pour la gestion transfrontalière d'un bien commun ; (iii) promotion de la bonne gouvernance dans la gestion des ressources naturelles ; et (iv) conservation et gestion de la faune.

#### PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CENTRALE

But du programme : Stabiliser la taille de la population d'éléphants de savane au Cameroun et au Tchad et d'appuyer les institutions en charge de la protection de la faune et de la flore en RCA.

NGTS		INDICATEURS DE PERFORMANCE				MOYENS DE VÉRIFICATION	RISQUES/ MESURES D'ATTÉNUATION
			Indicateur (y compris les ISC)	Situation de référence (2013)	Cible (2017)		
	IMPACT	La taille de la population des éléphants est maintenue et leurs aires de répartition n'ont pas diminué	La taille de la population des éléphants pour les aires protégées concernées et leurs zones périphériques (voir définition de la zone proposée ci-dessus)	3,000 estimatif	3,000 estimatif	-Inventaire des éléphants effectué dans le cadre du programme. -Rapports TRAFIC, INTERPOL	
	EFFETS	Diminution du braconnage des éléphants dans la sous- région et conservation de leurs aires de répartition	Niveau d'interpellation des braconniers Indice d'abondance de la population d'éléphants	- Moins de 10% des braconniers et trafiquants sont appréhendés. - Moins 0.5 éléphant/km2 sur 800.000 km²	- Appréhender au moins 75% des actes criminels. - Environ I éléphant/km2 sur 800.000 km²		Risque: La superficie à surveiller est très vaste et il y règne une certaine insécurité.  Mesures d'atténuation Confier le pilotage a la CEEAC et l'exécution aux ONGs et autres entités qui interviennent déjà dans la région et dont sont membres les trois pays. Fort engagement politique des Etats pour renforcer la sécurité transfrontalière.
		Implication des communautés et autres cibles pour la protection des éléphants	Nombre de pays et personnes et institutions ayant bénéficié des campagnes de sensibilisation du programme	zéro	10 pays* et 10 millions personnes	Nombres de personnes ciblées par les campagnes de sensibilisation	

	Composante 1 :	I.I.I Nombre de patrouilles mixtes regroupant les agents de surveillance	0	26	I.I.I Rapports de missions des patrouilles;	Risques : Différence des législations des pays concernant la gestion de la faune /
	gestion transfrontalière améliorée	1.1.2 Nombres de campagnes de sensibilisation ciblées effectuées par an	0	52	1.1.2 Rapport de campagnes de sensibilisation;	manque de communication et partage d'information entre Etats
		1.1.3 Nombre & type de textes de législations anti-braconnage harmonisées élaborés	0	4	I.I.3 Rapport sur les textes législatifs;	Atténuations: Harmonisation des législations en cours avec RAPAC /
		1.1.4 Nombre d'agents législatifs et judiciaires formés	0	80	I.I.4 Rapport de formations I.I.5 Rapports de missions des patrouilles ; I.I.6 Rapports des formations ; I.I.7 Rapports policière ;	développer un réseau d'information et un mécanisme d'alerte sur les mouvements des
		1.1.5 Nombre d'agents formés au sein du MEEFCP en RCA	10	100		braconniers
S		1.1.6 Nombre de condamnations	0	100	I.1.8 Arrête ministérielle ; I.1.9 Rapports des Réunions de haut niveau sur le	
PRODUITS		1.1.7 Décision de création d'une Unité Nationale de Coordination (UCN) de la Lutte contre la criminalité faunique en RCA	Aucune décision actuellement	Décision prise	braconnage ;	
A.		I.I.8 Nombre d'actions de médiatisation et de plaidoyer sur le braconnage et commerce illégal d'ivoire.	Une (Marrakech)	Trois (Lusaka, Brazzaville, Libreville)		
		1.1.9 Arrêtes ministériels et rapports d'unité	8	24		
	Composante 2 : Gestion	2.1.1 Rapports périodiques d'état d'avancement par	0	4	2.1.1 Rapports d'état	Diagno de consisée
	Efficace du Programme	an acceptes par la banque; 2.1.2 Rapport d'audit annuel accepté par la banque	0	1	d'avancement trimestriels  2.1.2 Rapport d'audit	Risque: Insuffisance des capacités institutionnelles  Atténuation: Renforcement du cadre
LÉS	Produit 2.1 le programme est bien gère				·	institutionnel par des formations et une expertise complémentaire
	COMPOSANTES	RESSOURCES				
ACTIVITÉS CLÉS	1.1 Renforcement des 1.2 Appui institutionne 1.3 Communication Se Composante 2 : Coord	à l'Amélioration de la Gestion Transfrontalière Amélioré Structures et des Acteurs sur le terrain au Cameroun et au Tchad el au MEEFCP en RCA ensibilisation et Plaidoyer lination du Programme mya, Tanzanie, Afrique du Sud, Malaisie, Egypte, Thaïlande, et Chine	I			Sources: FAD /Pays/CEEAC  Composante 1: 3,48 millions d'UC  Composante 2: 0,50 million d'UC  Total: 3,98 millions d'UC

<sup>\*</sup>Cameroun, Tchad. RCA, Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud, Malaisie, Egypte, Thaïlande, et Chine.

## PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CENTRALE (SAUVEGARDE DES ELEPHANTS D'AFRIQUE CENTRALE)

## CALENDRIER D'EXÉCUTION DU PROGRAMME

	ACTIVITÉS	ANNÉES D'EXÉCUTION DU PROGRAMME					
N°		2013 2014			2015	2016	
01	Négociations, Approbation par le Conseil du don/prêt FAD						
02	Signature du Protocole d'accord de don/prêt						
03	Élaboration du 1 <sup>er</sup> budget annuel						
04	Autorisation du 1 <sup>er</sup> décaissement						
05	Appel d'offres						
06	Mise en œuvre des Accords transfrontaliers						
07	Mise en place des patrouilles transfrontalières mixtes de Lutte						
	Anti-Braconnage						
08	Étude de faisabilité du corridor transfrontalier						
09	Appui aux services locaux de conservation						
10	Mise en œuvre de la communication et la sensibilisation						
11	Renforcement des capacités des acteurs-clefs et création						
	d'une Unité Nationale de Coordination (UCN) de la Lutte						
	contre la criminalité faunique en RCA						
12.	Conception et mise en œuvre des outils d'information						
13	Campagnes de sensibilisation au niveau des pays transitaires						
	et destinataires						
14	Revue à mi-parcours du programme						
15	Dernier Décaissement du Projet						
16	Rapport d'achèvement de la CEEAC						
17	Rapport d'achèvement de la Banque						
18	Audits						
19	Achèvement du programme						

RAPPORT ET RECOMMANDATION DE LA DIRECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU FAD, RELATIF À L'OCTROI D'UN PRET FAD DE 0,25 MILLION D'UC ET DE DEUX DONS FAD DE 0,25 MILLION D'UC ET 2,50 MILLIONS D'UC POUR LE FINANCEMENT DU PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE EN AFRIQUE CENTRALE (SAUVEGARDE DES ELEPHANTS D'AFRIQUE CENTRALE).

La Direction soumet le rapport et la recommandation suivants concernant une proposition d'un prêt FAD de 0,25 million d'UC, d'un don FAD de 2,5 millions d'UC et d'un Don FAD de 0,25 million d'UC pour le financement du **Programme de Conservation de la Biodiversité en Afrique Centrale (Sauvegarde des Eléphants d'Afrique centrale)** 

## I. ORIENTATION STRATÉGIQUE ET JUSTIFICATION

#### 1.1 Liens du programme avec la stratégie et les objectifs des pays

- Le PCBAC est conçu comme catalyseur destiné à rendre opérationnels les dispositifs de lutte anti-braconnage en vue de faire face aux menaces qui pèsent sur la faune sauvage en général et l'éléphant en particulier dans la zone septentrionale de l'Afrique Centrale. C'est un moyen d'activation qui se fonde sur le renforcement des capacités des structures et des acteurs de la lutte anti braconnage, aussi bien au niveau national que régional. La Stratégie de développement de la Banque sur les 10 années à venir (2013-2022), la politique générale en matière de l'environnement et de gestion des ressources naturelles de la CEEAC adoptée en 2007 et le plan de convergence de la COMIFAC approuvé en 2005, dont le 4ème axe est la conservation de la biodiversité, constituent des instruments sur lesquels s'appuient la conception de ce programme. Ces politiques exposent la vision régionale en matière de gestion des ressources naturelles en général et de la biodiversité en particulier. programme répond aux préoccupations du deuxième pilier du DSIR 2011-2015 (Renforcement des capacités institutionnelles) de la Banque en Afrique centrale où il est prévu que la Banque apportera une aide à la sensibilisation sur les enjeux de la préservation de la biodiversité. Il répond aux préoccupations et objectifs de la politique environnementale de la Banque qui vise une conservation durable des ressources naturelles et biologiques et à celle des Etats Fragiles qui cherche à renforcer les capacités humaines, institutionnelles et la bonne gouvernance.
- 1.1.2 Le programme d'Accord de coopération tripartite entre le Cameroun, la RCA et le Tchad en voie de signature par les ministères en charge de la faune des pays concernés est une illustration de la volonté politique. Cet accord vise à développer une stratégie conjointe de lutte contre le braconnage transfrontalier et à mettre en place un dispositif opérationnel approprié pour le renforcement de la collaboration transfrontalière, l'amélioration de la coordination des interventions et l'implication des principales parties prenantes. Au niveau régional, un Plan d'Action sous régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations nationales sur la Faune sauvage (PAPECALF, 2012-2017), a été adopté lors du Conseil Extraordinaire des Ministres de la COMIFAC à Ndjamena en Juin 2012. La CEEAC a également développé un plan d'urgence pour traiter spécifiquement la problématique qui touche les populations d'éléphants en voie de disparition au Tchad, au Cameroun et en RCA (le Plan d'Extrême Urgence de Lutte Anti braconnage (PEXULAB). Enfin, la CEEAC est en train de développer un Plan d'Action d'Urgence de Lutte Anti Braconnage (PAULAB) qui couvrira l'ensemble des pays de l'espace CEEAC. Ce présent programme prend en compte les recommandations issues de la réunion d'extrême urgence des Ministres de la CEEAC organisée à Yaoundé, en mars 2013.

#### 1.2 Justification de l'intervention de la Banque

- 1.2.1 Si aucune action immédiate n'est prise, les éléphants auront disparu d'Afrique Centrale dans un peu de temps. La survie de cette espèce dépend des mesures et des interventions qui seront mises en place de manière urgente. Au moins quatre éléments majeurs militent en faveur d'une intervention urgente et ciblée de la Banque dans les pays concernés :
  - La population des éléphants est en forte régression, due essentiellement au fait que le braconnage n'est pas contrôlé en raison des manques de moyens, de capacités et de coordination entre les institutions en charge de l'application de la Loi.
  - Le développement du braconnage est entretenu par le commerce international de l'ivoire, particulièrement vers les pays asiatiques où la demande est élevée. Ce braconnage a pris des formes sophistiquées et inquiétantes qui, dans la zone visée par le programme, font intervenir des bandes armées pouvant parcourir de très longues distances. L'exemple le mieux documenté est celui de l'abattage d'une centaine éléphants dans le parc de *Bouba Ndjida* au Cameroun par les braconniers venus de l'est en début 2012. D'autres massacres de moindre envergure dans la zone septentrionale de l'Afrique Centrale se sont produits après ce cas hautement regrettable (par exemple le cas de 89 éléphants abattus en une nuit au sud Tchad dans la région du *Mayo Kebbi* en mars 2013). Ce braconnage, principalement perpétré par des cavaliers lourdement armés en provenance des pays hors espace CEEAC, est lié aux organisations criminelles transfrontalières pouvant mettre à mal la sécurité des pays concernés par le programme.
  - Aujourd'hui, les fronts pastoraux et miniers ont entraîné une faible densité de faune dans certaines parties de la zone du programme qui pourrait perturber la fonctionnalité du complexe écologique en empêchant par exemple les mouvements ou migrations des animaux entre le Cameroun et le Tchad
  - La zone du programme avec sa végétation endémique joue un rôle important de fixation de carbone, de fixation des sols dans un contexte régional de progression rapide du front agricole, et de préservation des bassins versants comme celui dont dépend le bassin de la Bénoué et donc du fleuve Niger.
- 1.2.2 Ce programme est une proposition de la CEEAC appuyée par les Ministres en charge de la conservation de la faune et de la flore de l'aire de répartition des éléphants dans les 3 pays (Cameroun, RCA et Tchad), et constitue une réponse aux préoccupations soulevées dans la stratégie régionale de conservation des éléphants, de la vision environnementale de la CEEAC et le PAPECALF de la COMIFAC. Ce programme contribue à répondre également aux défis d'impulser la croissance verte, tels que stipulés dans la stratégie de la Banque 2013-2022. En outre, il prend en compte les préoccupations du deuxième pilier du DSIR 2011-2015 (*Renforcement des capacités institutionnelles*) de la Banque en Afrique centrale. Les bénéficiaires directs de ce programme seront les administrations en charge de la protection de la faune des trois pays concernés qui verront leurs moyens de surveillance renforcés. Les populations vivant à la périphérie de ces aires protégées verront également leur sécurité renforcée et auront plus d'opportunités pour bénéficier de retombées de la conservation et du maintien de l'équilibre écologique attribué à l'éléphant dans leur milieu naturel.

#### 1.3 Coordination entre les bailleurs de fonds

Secteur ou sous-secteur*	Importance					
	PIB	Exportations	Main-d'œuvre			
Environnement	[40%]	[40%]	[85%]			
	Parties prenantes – Dép	enses publiques annuelles	(2012) **			
CEEAC & Bénéficiaires	Bailleurs de fonds		[%]			
		Coopération Allemande	10			
CEEAC : 5,0 M UC		USAID	40			
BENEFICIAIRES : 0,28 M UC		Fonds pour les forêts du Bassin du Congo (FFBC)	20			
		Union Européenne	20			
			10			
	Niveau de la	a coordination de l'aide				
Existence de groupes de travail thématiques			[Oui]			
Existence d'un programme sec	Existence d'un programme sectoriel global					
Rôle de la BAD dans la coordi	nation de l'aide		[L]			

- L'Union Européenne (UE) va démarrer au cours de cette année 2013 dans la même zone du programme une composante "Savane" du Programme ECOFAC V (Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale) financé sous le Xème FED et dont la CEEAC assure la maitrise d'ouvrage. Les objectifs spécifiques de la composante « Savane » d'ECOFAC V sont : (i) Renforcer ou développer des initiatives privées ou publiques de terrain dans la protection de la grande faune contre le braconnage, (ii) Renforcer les capacités des autorités nationales et locales des pays concernés dans la lutte contre le braconnage de la grande faune, (iii) Sensibiliser les populations riveraines sur la législation et les réglementations en vigueur concernant le braconnage et sur leur rôle dans les messages d'alerte aux autorités, et (iv) Appuyer les mécanismes susceptibles de déclencher rapidement des poursuites judiciaires contre les grands braconniers. Le montant de cette opération s'élève à €2.5 millions défini en trois lots; (i) Sécurité-Renseignement-Interventions, (ii) Renforcement des capacités des acteurs, (iii) Sensibilisation-Communication et suivi juridique. La CEEAC/ a déjà lancé des appels à des propositions pour recruter des opérateurs qui exécuteront ce programme.
- 1.3.2 Ce programme « Savane » d'ECOFAC comporte des activités similaires à celles du PCBAC et sera exécuté dans la zone retenue pour ce présent programme. Des discussions fructueuses ont été menées avec la CEEAC, l'Union Européenne et le WWF pour éviter la duplication et surtout créer une synergie dans la complémentarité des activités. Ainsi, les opérateurs recrutés pour exécuter le programme de l'UE seront retenus par le présent programme PCBAC pour mener les activités de lutte anti-braconnage au Cameroun et au Tchad. D'autres partenaires interviennent dans la conservation de la biodiversité dans la région d'Afrique centrale. L'USAID/CARPE a développé ces dernières années un vaste programme régional d'identification et de gestion de paysages écologiques. La coopération allemande appuie à la création et à l'aménagement des aires protégées.

## II. DESCRIPTION DU PROGRAMME

## 2.1 Objectifs du programme

2.1.1 L'objectif de ce programme est de stabiliser la taille de la population d'éléphants de savane au Cameroun et au Tchad et d'appuyer les institutions en charge de la protection de la faune et de la flore en RCA. Pour réaliser cet objectif, le programme comportera les deux composantes suivantes :

<u>Tableau 2.1</u> <u>Composantes du programme</u>

N°	COMPOSANTE	Coût Total (en millions d'UC)	DESCRIPTION
1	Gestion transfrontalière améliorée	3.46	1.1 Renforcement des Structures et des Acteurs Impliqués dans la Mise en Œuvre du Cadre Juridique au Cameroun et au Tchad: (i) mise en place et équipement d'une structure de gestion et de patrouilles transfrontalières mixtes entre le Cameroun et le Tchad; (ii) équipement des services de conservation; (iii) appui institutionnel au MEEFCP en RCA.  1.2 Communication, Sensibilisation et plaidoyer: (i) organisation de campagnes de sensibilisation ciblées et destinées aux communautés locales, nationales, pays transitaires et destinataires de la vente de l'ivoire, à travers des organismes internationaux de suivi et de répression du commerce illicite des produits fauniques, notamment les produits de l'éléphant comme WWF, WCS, UICN, CITES, INTERPOL, ETIS, MIKE, TRAFFIC, LAGA, SOS Eléphants, OCFSA, etc.; (ii) formation des cadres à la lutte anti-braconnage (policiers, magistrats, experts juridiques, douaniers, gendarmes, les élus); (iii) mise en place des plateformes de concertation et promotion des échanges d'informations et d'expériences entre les Parties sur les textes relatifs à la lutte anti-braconnage (LAB) et leur application; (iv) développement d'un réseau d'information et mise en place d'un mécanisme d'alerte sur les mouvements des braconniers dans la zone; (v) production et diffusion des émissions et spots publicitaires dans les radios communautaires, (vi) échanges d'expériences avec d'autres régions dans la LAB.
2.	Coordination du programme	0.52	<ul> <li>2.1 <u>Gestion du Programme</u>: (i) acquisition du matériel nécessaire pour l'exécution des activités physiques du programme; (ii) désignation d'un point focal à la CEEAC et dans chaque aire protégée.</li> <li>2.2 <u>Préparer et soumettre les rapports exigés</u>: (i) effectuer un audit externe annuel; (ii) soumettre des rapports d'étapes semestriels; (iii) effectuer des supervisions de programme tous les neuf (9) mois et une revue à mi-parcours; et (iv) élaborer des rapports d'achèvement de programme.</li> <li>2.3 <u>Suivre l'exécution d'Assistance Technique avec WWF</u></li> </ul>
	TOTAL	3,98	Ensemble du programme

2.1.2 Pour les activités de LAB, les éco-gardes du Cameroun et du Tchad en charge de la surveillance des aires protégées seront organisées en patrouilles motorisées et bénéficieront des équipements roulants et de kits de patrouilles que leur procurera le programme. La sensibilisation sera menée envers les populations vivant à la périphérie de ces aires protégées pour s'assurer de leur adhésion et implication. La sensibilisation touchera également les pays à travers lesquels transitent les cargaisons d'ivoire (Kenya, Tanzanie, Afrique du Sud, Egypte...) et les pays consommateurs (Chine, Thaïlande, Malaisie...). Pour la RCA, le programme comporte un important volet d'appui institutionnel envers les institutions en charge de la surveillance de la faune. Les récents troubles politiques dans ce pays ont fortement affectés l'opérationnalité de ces institutions pour pouvoir effectuer un travail de terrain.

## 2.2 Solution technique retenue et autres options étudiées

Deux options ont été analysées dans le cadre du présent programme à savoir : (i) gestion sous concession des aires protégées concernées avec les sociétés privées spécialisées, et (ii) gestion par pays. La description et les causes de rejet des autres options sont indiquées dans le tableau 2.2 ci-dessous

<u>Tableau 2.2</u> Options examinées et rejetées

NOM ALTERNATIF	BRÈVE DESCRIPTION	RAISONS DU REJET
Gestion sous concession des aires protégées concernées	Il s'agit de confier la gestion des aires protégées aux entreprises privées spécialisées	<ul> <li>Perte du caractère participatif recommandé pour la gestion de telles opérations (absence de l'implication des populations riveraines)</li> <li>Absence d'entreprises spécialisées.</li> <li>Mise à l'écart des services locaux de la gestion des parcs et difficulté d'accepter les entreprises privées pour contrôler un espace national en cette période d'insécurité</li> <li>Difficulté d'envisager une gestion transfrontalière par une structure privée spécialisée</li> </ul>
Gestion par pays	Envisager une opération avec des interventions limitées et isolées dans l'aire protégée de chaque pays	chaque pays n'est pas compatible avec le caractère mobile et transfrontalier des braconniers

#### 2.3 Nature du programme

Le programme est une opération d'investissement pour la conservation de la biodiversité à travers la protection des éléphants de savane d'Afrique centrale.

#### 2.4 Coût du programme et modalités de financement

2.4.1 Le coût total du programme est estimé à 3,98 millions d'UC hors taxes et sur la base des prix de 2013, réparti en devises et en monnaies locales de montants respectifs de 3,08 millions d'UC, soit 77 % du coût total, 0,90 million d'UC, soit 23 % du coût total. Ce coût comprend la provision pour aléas d'exécution ainsi que la provision pour hausse des prix qui sont estimés de 0 à 5 % et de 0 à 3,8 %, respectivement. La provision pour hausse des prix a

été estimée sur la base des niveaux réels et prévus des taux d'inflation de la monnaie locale et des devises d'environ 3,5 % et 2 % par an, respectivement. La provision pour aléas d'exécution est estimée entre 0 et 5 %, en s'inspirant des pratiques en vigueur. Les détails sont fournis à l'Annexe technique.

<u>Tableau 2.3</u> État récapitulatif du coût du programme par composante

COMPOSANTES	M	illions FCF	'A		<b>'000 UC</b>		%	% C.
COMPOSANTES	M. Loc.	Devises	Total	M. Loc.	Devises	Total	Dev.	Base
A. GESTION								
TRANSFRONTALIERE	611,34	1 996,22	2 607,56	796,66	2 601,33	3 397,99	77	87
Renf. des Structures et des Acteurs	447,92	1 462,14	1 910,06	583,70	1 905,36	2 489,06	77	64
Communication et Sensibilisation	163,43	534,08	697,50	212,96	695,97	908,93	77	23
B. COORDINATION DU								
PROGRAMME	69,90	305,76	375,66	91,09	398,44	489,53	81	13
Total Coût de base	681,24	2 301,98	2 983,22	887,75	2 999,77	3 887,52	77	100
Imprévus physiques	7,23	43,08	50,31	9,42	56,13	65,55	86	2
Hausse des prix	3,02	20,74	23,76	3,94	27,03	30,97	87	1
Total Coût de Programme	691,50	2 365,79	3 057,29	901,11	3 082,93	3 984,04	77	102

<u>Tableau 2.4</u> État récapitulatif du coût estimatif du programme par compte de dépense

CATEGORIES DES	M	illions FCF.	A		'000 UC		%	% C.
DEPENSES	M. Loc.	Devises	Total	M. Loc.	Devises	Total	Dev.	Base
I. INVESTISSEMENTS	584,57	2 117,86	2 702,43	761,77	2 759,84	3 521,61	78	91
A. TRAVAUX	45,30	407,70	453,00	59,03	531,29	590,32	90	15
B. BIENS	84,18	757,61	841,79	109,70	987,26	1 096,95	90	28
1. VEHICULES	40,50	364,50	405,00	52,78	474,99	527,77	90	14
Véhicules de terrain	36,00	324,00	360,00	46,91	422,21	469,13	90	12
Motos	4,50	40,50	45,00	5,86	52,78	58,64	90	2
2. EQUIPEMENTS	43,68	393,11	436,79	56,92	512,27	569,19	90	15
Equipements Std	42,07	378,63	420,71	54,82	493,41	548,23	90	14
Equipmts Techniques	1,61	14,47	16,08	2,10	18,86	20,95	90	1
C. SERVICES	271,17	952,55	1 223,72	353,37	1 241,29	1 594,66	78	41
1. FORMATION	132,13	396,38	528,50	172,18	516,53	688,70	75	18
3. ETUDES	12,00	48,00	60,00	15,64	62,55	78,19	80	2
4. SCES CONTRACTUELS	127,04	508,17	635,22	165,55	662,22	827,77	80	21
D. DIVERS	183,92	-	183,92	239,68	-	239,68	-	6
Assurance	105,30	-	105,30	137,22	-	137,22	-	4
Provisions Diverses	78,62	-	78,62	102,46	-	102,46	-	3
II. FONCTIONNEMENT	96,67	184,12	280,80	125,98	239,94	365,91	66	9
A. PERSONNEL	36,72	-	36,72	47,85	-	47,85	-	1
B. INDEMNITE DE	40.50	40 54	25.42	24.40	24.40	40.20		
DEPLACEMENT C. ENTR., FONC., &	18,56	18,56	37,13	24,19	24,19	48,38	50	1
REPARATION	31,89	127,54	159,43	41,55	166,21	207,76	80	5
Véhicules	30,78	123,12	153,90	40,11	160,44	200.55	80	5
Equipement	1,11	4,42	5,53	1,44	5,77	7,21	80	_
D. FRAIS GENERAUX	9,50	38,02	47,52	12,38	49.54	61,92	80	2
Total Coûts de Base	681,24	2 301,98	2 983,22	887,75	2 999,77	3 887,52	77	100
Imprévus physiques	7,23	43,08	50,31	9,42	56,13	65,55	86	2
Hausse des prix	3,02	20,74	23,76	3,94	27,03	30,97	87	1
Total Coûts du Programme	691,50	2 365,79	3 057,29	901,11	3 082,93	3 984,04	77	102

<u>Tableau 2.5</u> Calendrier des dépenses par composante (en milliers d'UC)

COMPOSANTES	2014	2015	2016	Total
A. APPUI A L'AMELIORATION DE LA GESTION TRANSFRONTALIERE	2 450,06	654,80	375,98	3 480,85
Renforcement des Structures et des Acteurs	1 744,49	442,88	372,07	2 559,44
Amélioration de la Communication et Sensibilisation	705,57	211,92	3,91	921,40
B. COORDINATION DU PROGRAMME	331,30	84,88	87,02	503,19
Total Coûts du Programme	2 781,36	739,68	463,00	3 984,04

2.4.2 Le programme sera financé conjointement par le Fonds africain de développement (FAD), la CEEAC et les Etats bénéficiaires (Tableau 2.6). La Banque fournira une assistance financière de l'ordre de 3 millions d'UC sur les ressources du FAD-12, soit 75,40 % du coût total du programme, sans impôts et des droits de douane. La CEEAC bénéficiera de la totalité des ressources du financement FAD qui lui sera rétrocédée par les pays bénéficiaires (Cameroun, République Centrafricaine et Tchad) à qui lesdites ressources auront été octroyées. A cet effet, un accord de rétrocession des ressources du financement FAD sera conclu entre les pays et la CEEAC. Les fonds FAD financeront différentes catégories de dépenses dans les pays uniquement admissibles aux ressources du FAD. Les contributions de la CEEAC et des Etats sont estimées respectivement à 781.860 UC et 197 320 UC, et seront financées soit en espèces ou en nature. La contribution de chaque Etats est déterminée selon les montants respectifs affectés à leurs activités au titre du programme. Le prêt de 250.000 UC au Cameroun et le don 250.000 UC au Tchad vont financer la première composante tandis que le don à l'égard de la RCA (2.500.000 UC) contribuera au financement des deux composantes. La structure de financement du programme est présentée au Tableau 2.6 ciaprès.

<u>Tableau 2.6</u> Plans de Financement Globale du Projet

SOURCES DE		(Million FCFA	<b>(</b> )		Percent		
FINANCEMENT	M. Locale	Devises	Total	M. Locale	Devises	Total	rercent
Don FAD (à RCA)	379,07	1 539,39	1 918,46	493,98	2 006,02	2 500,00	62,8
Don FAD (au Tchad)	51,07	140,78	191,85	66,54	183,46	250,00	6,30
Prêt FAD (au Cameroun)	51,07	140,78	191,85	66,54	183,46	250,00	6,30
CEEAC	174,81	425,19	600,00	227,80	554,08	781,88	19,6
Etat Camerounais	19,83	64,48	84,31	25,84	84,03	109,87	2,8
Etat Tchadien	14,91	52,18	67,09	19,4	68,00	87,43	2,20
Total	690,75	2 362,81	3 053,56	900,14	3 079,05	3 979,18	100,0

#### 2.5 Zone d'implantation du programme et bénéficiaires

2.5.1 La zone du programme est constituée des écosystèmes de la partie septentrionale de l'Afrique Centrale où résident les populations d'éléphants de savane et chevauchant plusieurs pays (Cameroun, RCA, Tchad). Les limites étendues de cette zone couvrent toute la zone frontalière Tchad-Cameroun, Tchad-RCA et Cameroun-RCA au nord soit une superficie totale d'environ 800.000 km². Sur le terrain, le programme focalisera ses actions sur les dernières populations d'éléphants de savane qui se trouvent au Nord du Cameroun et au Sud du Tchad. En effet, les migrations des différents troupeaux d'éléphants entre ces deux pays ne sont pas encore bien connues. Les interventions du programme concerneront les parcs nationaux Sena, Chari-Baguirmi, et le Mayo Kebbi au Tchad, et au Nord Cameroun. L'accent des interventions sera mis sur le complexe transfrontalier Bouba Ndjia – Sena Oura

et ses zones périphériques. En ce qui concerne la RCA, et vu la situation précaire de l'Administration en charge de la faune dans ce pays, et le fait que le braconniers lourdement armés transitent en partie à travers la RCA pour atteindre les populations d'éléphants de savane au nord Cameroun et sud Tchad, le programme se focalisera sur un appui institutionnel au bénéfice du ministère en charge de la faune.

2.5.2 Les premiers bénéficiaires de ce programme seront : (i) les services de conservation de la faune du complexe transfrontalier du Cameroun et Tchad dont les capacités d'intervention sur le terrain seront renforcées et les personnels formés; (ii) les acteurs nationaux et toutes les parties prenantes de la conservation au niveau local qui seront sensibilisés en vue de leur implication à la lutte anti braconnage transfrontalière dans la zone du programme (populations, leaders d'opinion et traditionnels, élus locaux et nationaux, réseau de radios communautaires et société civile, etc.); (iii) les services de conservation de la faune au niveau central en RCA et d'autres services en charge de la lutte contre la criminalité faunique, et (iv) les Gouvernements et la CEEAC dont les structures seront renforcées.

## 2.6 Approche participative à l'identification, la conception et la mise en œuvre

- 2.6.1 La prise de conscience des Gouvernements des trois pays affectés par le phénomène du braconnage d'éléphants et la sévérité des menaces qui pèsent sur les populations des éléphants ont conduit à la mobilisation de tous les acteurs dans les phases d'identification et de conception du programme. Dans le cadre du programme « savane » d'ECOFAC V de l'UE, la CEEAC avec l'appui de RAPAC a mené une consultation dans les trois pays pour la collecte d'informations auprès des parties prenantes. Ceci s'est traduit par l'implication des populations locales, des services nationaux de conservation de la faune, des ONG internationales et nationales, des institutions régionales (CEEAC, COMIFAC), des missions diplomatiques et des PTF dans la recherche des solutions appropriées. Ces consultations ont mis en exergue, lors de la réunion d'extrême urgence des ministres de la CEEAC en charge de la faune et de la sécurité tenue à Yaoundé du 21 au 23 mars 2013, l'importance d'une réponse communautaire à ce phénomène transnational qui touche de plein fouet les pays de la CEEAC. Les discussions ont certes porté sur la connaissance du phénomène mais surtout aussi sur la portée et l'efficacité des actions à engager compte tenu de l'urgence.
- 2.6.2 Cette réunion couronnait une série de rencontres organisées dans la sous-région depuis plusieurs années, notamment en ce qui concerne le braconnage de type nouveau. Parmi les rencontres, Il y a lieu de citer: (i) la session extraordinaire du Conseil des Ministres de la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) à Ndjamena au Tchad du 5 au 6 juin 2012, pendant laquelle le Plan d'Action sous régional des Pays de l'Espace COMIFAC pour le renforcement de l'Application des Législations nationales sur la Faune sauvage (PAPECALF, 2012-2017) a été adopté; (ii) la déclaration de l'atelier sous régional sur le trafic d'espèces de faune sauvage et le démantèlement des réseaux illicites transnationaux organisé à Libreville du 3 au 5 avril 2012 ; (iii) la 11<sup>ème</sup> réunion du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) à Ndjamena ; et (iv) la 12<sup>ème</sup> réunion du PFBC à Douala du 18 au 20 mars 2013 et la Conférence de Libreville en avril 2012 organisée par les gouvernements des Etats Unies d'Amérique, le Gabon et la RCA et relative au trafic d'espèces de faune sauvage et démantèlement des réseaux illicites transfrontaliers. Toutes ces rencontres ont recommandé la mise en place d'un réseau multisectoriel (faune, justice, diplomatique, douane, sécurité) et la mobilisation des bailleurs de fonds en vue d'apporter le soutien aux mesures arrêtées. Cette dynamique de collaboration et concertation des acteurs, au premier rang desquels figurent les Etats concernés, les populations locales, les institutions

régionales et la société civile, devra être entretenue dans la phase de mise en œuvre du présent programme.

## 2.7 Expérience du groupe de la Banque, leçons prises en compte dans la conception du programme

En 2005, la Banque avait pris l'engagement d'accompagner la région d'Afrique centrale, en l'occurrence la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) dans la mise en œuvre du plan de convergence pour la conservation des forêts du bassin du Congo et de sa riche biodiversité. En ce sens, la Banque est en train d'exécuter le Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo) à travers lequel elle promeut le bien-être des communautés vivant autour des aires protégées, améliore la formation des agents en charge de la protection des écosystèmes forestiers et accorde un appui institutionnel aux organismes nationaux et régionaux. En outre, la Banque abrite le secrétariat du Fonds des Forêts du Bassin du Congo (FFBC) qui finance des opérations de conservation. La Banque a exécuté le programme de conservation de la réserve de faune de Selous en Tanzanie et finance actuellement la préservation de sites à haute importance biologique tels que le lacs Tchad et Tanganyika, et le programme régional de bétail endémique en Afrique de l'Ouest. Elle a enfin financé à travers la Facilité Africaine de l'Eau (FAE) l'étude pour l'élaboration du Plan d'Action Stratégique du bassin du fleuve Congo pour le compte de la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS). L'exécution de ces différentes opérations a montré que les ressources biologiques à préserver en Afrique sont très sensibles et qu'une intervention à l'échelle nationale s'avère souvent inefficace. Une des leçons tirées de ces différentes interventions de la Banque est que seule une approche éco-systémique ou régionale qui va au-delà des frontières nationales permet d'assurer des résultats durables pour la conservation de faune. Le présent programme qui concerne trois pays adopte cette approche éco-systémique régionale et transfrontalière.

#### III. FAISABILITÉ DU PROGRAMME

#### 3.1 Avantages du programme :

Les avantages liés à la préservation de la biodiversité résultent du fait que les éléphants sont connus comme de véritables architectes de l'écosystème et contribuent ainsi à l'atténuation de la variabilité climatique. Les retombées du programme sont le résultat de cette fonction écologique essentielle de cette espèce animale. Pour les mesurer, il suffit de comparer l'activité productive des régions en Afrique qui ont vu leurs populations d'éléphants décimées, dans les situations avant et après l'extermination. Le constat qui s'impose est: (i) la disparition d'essences rares comestibles (Tubercules sauvages, champignons comestibles, *Riccinodendrum heudelotii*, plantes oléagineuses, fruits sauvages exotiques, Cola edulis, Irvengia gabonensis, etc.) ou servant de matière première dans la pharmacopée traditionnelle (tiges, écorces, feuillages, etc.) de matière première à l'industrie pharmaceutique (*Taumatococcus danielii*), de la matière première à l'artisanat (liane, plantes à tanin, raphia etc. et de matière première de l'industrie (gomme, résines, etc); (ii) la création de conditions favorables à la déforestation avec ses effets de perturbation de la régulation du climat et donc sur le changement climatique, par l'émission de gaz à effet de serre ; (iii) la réduction drastique des pluies et la dégradation du réseau hydrographique; (iv) la dégradation des conditions de production à cause de l'appauvrissement des sols exposés à l'érosion; et (v) la réduction des populations d'insectes utiles et d'espèces contribuant à l'équilibre de l'écosystème (insectes polinisateurs, prédateurs des ennemis des cultures, transformateurs de la qualité du sol), qui entraînent la chute des rendements et des productions, avec comme corollaire la réduction de la sécurité alimentaire, l'accroissement de la précarité des conditions des vies des populations et de la pauvreté.

- 3.2 Impacts environnementaux et sociaux : Le programme est classé dans la catégorie 3 relative à l'environnement selon les Procédures d'évaluation environnementale et sociale (ESAP) du Groupe de la Banque, une catégorie qui a été validée par le département des résultats et du contrôle de la qualité (ORQR). Il s'agit d'un programme environnemental qui devrait avoir des incidences environnementales et sociales bénéfiques par le renforcement des capacités des services de conservation de la faune et des brigades mixtes tri nationales de lutte anti braconnage en vue de la sauvegarde des populations des éléphants dont le rôle dans la dissémination de certaines espèces de flore et de faune (et donc sur la biodiversité) est scientifiquement reconnue. Le trafic d'espèces de faune et de flore sauvages entrave les efforts gouvernementaux de lutte contre d'autres commerces illicites, d'armes ou de drogue. Le renforcement de la sécurité dans la zone du programme aura un impact social positif en renforçant la paix et en diminuant les déplacements des populations surtout des femmes et des enfants qui fuient les zones de conflits armés.
- 3.3 Changement climatique: Par leur rôle de dissémination, les éléphants apparaissent en effet comme de véritables architectes de l'écosystème. Ils contribuent ainsi à l'atténuation de la variabilité climatique en favorisant l'équilibre écologique lorsqu'ils ne sont pas en surnombre. En sauvegardant l'habitat et en contribuant à la gestion durable des populations d'éléphants dans cette partie de l'Afrique caractérisée par un climat soudano-sahélien, ce programme permettra de réduire la vulnérabilité des écosystèmes naturels et des populations humaines aux conséquences du changement climatique.
- Genre: La présence des femmes dans les services en charge de la surveillance de la faune et de la flore est faible. Cependant dans le cadre de ce programme, l'implication des femmes éco-gardes dans les brigades mixtes de lutte anti braconnage transfrontalier sera encouragée. Les opérations LAB de ce programme renforceront la stabilité et la quiétude dans la région ce qui réduira les déplacements des populations et surtout des femmes. La présence des patrouilles de surveillance réduira les exactions d'injustice dont sont victimes les populations en général, et les femmes en particulier.

#### IV. EXÉCUTION

#### 4.1 Modalités d'exécution

4.1.1 L'organe d'exécution du programme est la CEEAC qui sera appuyée par un assistant technique, en l'occurrence WWF, pour la lutte anti-braconnage, pour la sensibilisation et pour l'appui institutionnel envers la RCA. Le choix de cette ONG mondialement reconnue s'explique par son expertise dans le domaine de la conservation, les réseaux scientifiques développés et surtout son expérience à exécuter de pareils programmes de conservation d'espèces menacées à travers le monde. En effet, WWF dispose d'une expérience avérée en matière de patrouilles de lutte anti braconnage et de sensibilisation, et est en mesure de mener les activités de patrouilles et d'équipements y afférents. Cette organisation dispose d'une représentation régionale pour l'Afrique centrale basée à Yaoundé et appuie la plupart des aires protégées des pays concernés dans la lutte anti braconnage. A noter également que durant la préparation de ce programme, la CEEAC et les pays bénéficiaires ont exprimé leur souhait de travailler avec cette ONG pour l'exécution des activités de ce programme.

4.1.2 Les pays concernés disposent de Points Focaux (conservateurs des trois parcs nationaux) qui assureront le suivi des activités dans les sites locaux retenus en relation avec la Coordination Régionale de la CEEAC. L'exécution du projet sur les sites sera assurée par les services de conservation des parcs nationaux concernés en liaison avec WWF.

#### Mécanismes d'acquisition des biens, services et travaux

4.1.3 Les acquisitions de biens, travaux et services de consultants de ce programme se feront conformément aux Règles et procédures de la Banque (Edition de mai 2008, révisée en juillet 2012) en adoptant les dossiers standards d'acquisition appropriés. La CEEAC sera responsable de ces acquisitions avec l'appui technique de WWF. En outre, un contrat d'assistance technique sera conclu avec WWF par entente directe pour les activités relatives à la lutte anti-braconnage, l'organisation des campagnes de sensibilisation ciblées destinées aux communautés locales, nationales, pays transitaires et destinataires de la vente de l'ivoire. Le choix de cette ONG est justifié plus haut (Section. 4.1.1). Le contrat d'Assistance Technique sera établi avec WWF avec des termes de référence spécifiques tels que préalablement approuvés par la Banque. Des revues annuelles a posteriori des acquisitions seront effectuées au cours des missions de supervision de la Banque. Les détails concernant les termes de référence et les modes d'acquisitions retenus sont développés dans les annexes techniques.

#### Gestion financière

4.1.4 La gestion financière des ressources du programme sera assurée par la CEEAC et se fera selon les règles et procédures de la Banque. Le personnel fiduciaire, recruté sur une base compétitive, du programme financé par la Banque qui est en cours d'exécution à la CEEAC (Programme d'Appui au Renforcement des Capacités Institutionnelles-PARCI) sera responsable de la gestion financière du PCBAC. Les termes de référence de l'équipe fiduciaire du PARCI seront amendés pour que l'équipe soit aussi en charge de la gestion financière du PCBAC. Tous les outils du dispositif financier du PARCI (logiciel comptable qui peut prendre en compte la comptabilité de multiples programmes, manuel des procédures administratives, financières, et comptables, etc...) seront utilisés pour la gestion financière du PCBAC. Le risque résiduel global de la gestion financière du PCBAC est jugé substantiel, tel qu'évalué pour le PARCI. L'assistant technique préparera un programme annuel d'activités accompagné d'un budget y relatif avant le début de chaque exercice budgétaire, qui sera validé par la CEEAC et approuvé par la Banque. La CEEAC préparera des rapports d'activités et des rapports de suivi financiers (RSF) trimestriels selon le format convenu pour le PARCI en ce qui concerne les RSF. Le RSF sera transmis à la Banque pour avis dans les 45 jours qui suivent chaque fin de trimestre.

#### Décaissements

- 4.1.5 Les décaissements se feront selon les règles et procédures de la Banque. Les méthodes de paiement direct et du compte spécial / fonds de roulement seront utilisées pour le financement des activités. Les décaissements pour la Composante A (Appui à l'amélioration de la gestion transfrontalière) se feront par paiement direct pour chacune des tranches du paiement de l'assistant technique conformément aux clauses du contrat. Les biens, travaux, et services seront ainsi payés directement. Une lettre de décaissement sera transmise par la Banque et précisera les détails afférant aux décaissements. Un compte spécial qui recevra exclusivement les fonds de roulement pour la composante B (coordination du programme : divers/fonctionnement/personnel affecté au programme), géré par l'équipe fiduciaire du PARCI/PCBAC, sera ouvert dans une banque commerciale acceptable pour le FAD. La fourniture de la preuve de l'ouverture du compte spécial constitue une condition préalable du premier décaissement. Un compte spécial unique sera ouvert au nom du projet et devra être alimenté par les demandes de fonds de roulement provenant des trois financements.
- 4.1.6 Pour l'approvisionnement initial du compte spécial, trois demandes de décaissement seront établies au prorata de la contribution de chaque financement sur les dépenses totales à effectuer sur le compte spécial. Il s'agit des catégories suivantes: personnel, divers et fonctionnement. Le rapprovisionnement sera effectué de la même manière. En ce qui concerne la justification, elle sera effectuée par financement et par catégorie de dépense au prorata de la contribution de chaque financement. Les clés de répartition doivent être déterminées au préalable en fonction de chaque financement.

#### Rapports et audits financiers

4.1.7 Les états financiers annuels et les rapports de suivi financier du programme, établis par la CEEAC, seront audités par un cabinet d'audit, acceptable pour la Banque. Les audits seront réalisés selon des Termes de référence de la Banque en matière d'audit. Chaque audit couvrira une période d'exercice comptable de l'Emprunteur. Les états financiers audités seront soumis à la Banque au plus tard 6 mois après la clôture de l'exercice auquel il se rapporte. Afin de consolider les acquis et réduire la charge de travail de la CEEAC, l'auditeur en cours de recrutement pour PARCI sera l'auditeur en charge de l'audit du PCBAC. Les termes de référence de l'auditeur devront être amendés pour prendre en compte le PCBAC. Les frais de l'audit seront financés en part sur les ressources du prêt FAD PARCI et le PCBAC, qui prendra en charge le montant incrémental qu'aura engendré un avenant. Conformément à la Politique d'information de la Banque, le programme publiera sur son site web, dans le mois suivant la validation du rapport d'audit définitif, les rapports d'audit y compris les rapports d'audit avec réserves.

#### 4.2 Mécanismes de suivi

4.2.1 Le suivi et évaluation (S/E) des activités du programme sera assuré comme une fonction de gestion régulière par la CEEAC et l'appui des Structures nationales de tutelle du programme pour s'assurer que les services et les résultats fournis par le programme soient conformes aux normes internationales acceptables. Un Expert de suivi-évaluation recruté par la CEEAC à cet effet sera chargé du S/E externe, tandis que WWF assurera le S/E interne. La CEEAC établira des rapports trimestriels et annuels sur l'état d'avancement du programme et un rapport de revue à mi-parcours (RMP). Dans le cadre de cette activité, une étude de démarrage initiale sera effectuée par l'expert en suivi-évaluation de la CEEAC et les experts désignés dans les trois premiers mois suivant le lancement du programme.

4.2.1. A partir du Plan de suivi et évaluation du programme, un système de suivi et évaluation du programme sera mis en place en s'inspirant de la matrice du programme (page vi). L'évolution de la performance du programme sera mesuré systématiquement par rapport à ces indicateurs de performance et le programme de travail annuel du programme sera défini et approuvé sur la base des objectifs-cibles annuels des indicateurs. Pour garantir sa durabilité, le système de S/E sera intégré dans les cadres institutionnels existants, en considérant que toutes les institutions bénéficiaires sont actuellement dotées de cadres de S/E susceptibles d'être adaptés aux besoins du programme. Enfin le programme recevra l'appui nécessaire des experts en acquisitions, décaissements et gestion financière des bureaux nationaux du Cameroun, du Gabon, de la RCA et du Tchad.

### 4.3 Indicateurs clés de performance

Les indicateurs de mesure de performance du programme sont listés ci-après

LISTE DES INDICATEURS
Indicateur d'Impacts
La taille de la population des éléphants pour les aires protégées concernées et leurs zones périphériques
Indicateurs d'Effets
Niveau d'interpellation des braconniers
Indice d'abondance de la population d'éléphants
Nombre de pays et personnes et institutions ayant bénéficié des campagnes de sensibilisation du
programme
Indicateurs de Produits
Nombre de patrouilles mixtes regroupant les agents de surveillance
Nombres de campagnes de sensibilisation ciblées effectuées par an
Nombre & type de textes de législations anti-braconnage harmonisées élaborés
Nombre d'agents législatifs et judiciaires formés
Nombre d'agents formés au sein du MEEFCP en RCA
Nombre de condamnations.
Décision de création d'une Unité Nationale de Coordination (UCN) de la Lutte contre la criminalité
faunique en RCA
Nombre d'actions de médiatisation et de plaidoyer sur le braconnage et commerce illégal d'ivoire
Arrêtes ministériels et rapports d'unité
Rapports périodiques d'état d'avancement par an acceptes par la banque
Rapport d'audit annuel accepté par la Banque

### 4.4 Gouvernance

Pour garantir la gouvernance, la CEEAC entend contractualiser avec le WWF qui a une expérience avérée dans la conservation de la faune et la lutte anti braconnage et qui a mis en place au fil des ans une structure de gouvernance crédible et jouit d'une expérience établie pour garantir la transparence et la responsabilité des opérations financières. En outre, le programme visera à renforcer les capacités des personnels de la CEEAC et des structures nationales (les Points Focaux) à travers des formations de renforcement de capacités en matière de procédures de la Banque. Le braconnage des éléphants alimente le crime et la corruption et compromet la sécurité régionale. Ce programme renforcera la capacité des corps de contrôles des Etats (police, douane, justice) pour une meilleure maitrise des lois et règlements régissant la protection de la faune et de leur application.

#### 4.5 Durabilité

- 4.5.1 La durabilité des acquis du programme est garantie par la conception du programme qui est axée sur le renforcement des capacités institutionnelles et intègre l'utilisation d'une approche participative à l'exécution des activités du programme grâce à l'étroite collaboration avec les bénéficiaires du programme. Cette approche favorisera à son tour l'appropriation en faisant comprendre aux bénéficiaires la nécessité d'assurer la protection de la faune qui pourra générer des revenus. Le ferme engagement des pays concernés à créer un environnement propice à la bonne réalisation du programme est indispensable à son succès à la durabilité de ses acquis.
- 4.5.2 La viabilité financière du programme sera assurée à travers le financement des charges récurrentes par la prise en compte de la question de la lutte contre le braconnage des espèces en voie de disparition dont l'éléphant, dans l'élaboration des budgets des pays, ainsi que par la contribution des partenaires après la fin du programme. La durabilité du programme est également assurée par la stratégie à long terme en matière de la LAB que la CEEAC et en train de développer (SYLABAC) et la mise en place d'une cellule de lutte anti-braconnage au sein de la même institution sous régionale. Dans le cadre de ce programme, la Banque et le WWF fourniront un appui technique à la CEEAC et aux pays de la sous-région pour la finalisation du SYLABAC. La CEEAC, en collaboration avec la BDEAC, travaille pour la mise en place d'un fonds pour la croissance verte qui comportera un volet LAB qui pourrait prendre en charge la durabilité des activités LAB. La lutte anti-braconnage sur le terrain sera menée par les services des parcs nationaux des trois pays.
- 4.5.3 La déclaration de Marrakech lancée par la Banque et le WWF en Mai 2013 lors des réunions annuelles appellent tous les Etats africains à : (i) Bâtir la collaboration contre le trafic illicite d'espèces de faune et de flore sauvages ; (ii) Renforcer l'application des lois et (iii) Appliquer la loi dans toute sa rigueur pour punir les crimes liés à la faune et à la flore sauvages. Cette déclaration de Marrakech mettra à long terme une stratégie commune de lutte contre le braconnage et des campagnes de sensibilisation et de communication dirigée par les gouvernements et fondées sur une recherche solide pour réduire la demande.

### 4.6 Gestion des risques

N°	RISQUES	MESURES D'ATTENUATION
01	La superficie à surveiller est très vaste et y règne une certaine insécurité	Le pilotage est confiés à la CEEAC et l'exécution aux ONGs et autres entités qui interviennent déjà dans la région et dont sont membres les trois pays. Fort engagement politique des Etats pour renforcer la sécurité transfrontalière
02	Différences des législations des pays concernant la gestion de la faune / manque de communication et partage d'information entre Etats	Harmonisation des législations en cours avec RAPAC / développer un réseau d'information et un mécanisme d'alerte sur les mouvements des braconniers
03	Insuffisance des capacités institutionnelles	Renforcement du cadre institutionnel par des formations et une expertise complémentaire

#### 4.7 Développement des connaissances

Le programme permettra de collecter des informations nécessaires au suivi écologique des éléphants et autres espèces de faune, l'état de la connectivité de l'habitat des éléphants, la maitrise des mouvements des braconniers et des réseaux de commerce illicite des produits fauniques et notamment de l'ivoire. Les informations générées par le programme seront capitalisées par les réseaux scientifiques du WWF et diffusées auprès du grand public, des acteurs impliqués dans le processus de lutte anti-braconnage, mais aussi au niveau de décideurs aux niveaux nationaux, régionaux, ainsi que dans les pays demandeurs des produit illégaux de la faune sauvage.

## V. INSTRUMENTS ET AUTORITÉ JURIDIQUES

## 5.1 Instrument juridique

Le programme sera financé à travers : (i) un protocole d'accord de don conclu entre le FAD et la RCA ; (ii) un accord de prêt conclu entre le Cameroun et le FAD ; et (iii) un protocole d'accord de don conclu entre le Tchad et le FAD. Il est prévu dans le cadre du programme une rétrocession des dons et du prêt à la CEEAC. Cette rétrocession se fera sous forme de dons, ce qui est conforme à la politique de rétrocession des prêts. Celle-ci prévoit en effet que la rétrocession puisse se faire à des conditions plus avantageuses que celles octroyées par le FAD, y compris sous forme de don, dès lors que l'intérêt de l'opération le justifie. Dans la mesure où le programme vise à la conservation de la biodiversité et ne sera pas source de revenus, la rétrocession sous forme de dons est justifiable.

## 5.2 Conditions rattachées à l'intervention de la Banque

### A. Conditions préalables à l'entrée en vigueur

5.2.1 Le protocole d'accord de don entrera en vigueur à la date de sa signature par les parties. Les accords de prêt entreront en vigueur à la date de réalisation, à la satisfaction du FAD, des conditions préalables prévues à la Section 12.01 des Conditions générales applicables aux accords de prêt et de garantie du FAD.

## B. Conditions préalables au premier décaissement

- 5.2.2 Le premier décaissement du don et des prêts sera subordonné à la réalisation, à la satisfaction du FAD, des conditions suivantes :
  - (i) Fournir une copie de l'accord de rétrocession du prêt et des dons à la CEEAC par le Cameroun, la RCA et le Tchad ; et
  - (ii) [Pour les dons uniquement] fournir, en original ou copie certifiée conforme, la preuve de l'ouverture d'un compte spécial au nom du programme dans une banque acceptable pour le FAD, comportant les références complètes du compte.

## 5.3 Respect des politiques de la Banque

Le programme respecte toutes les règles et politiques en vigueur du Fonds.

#### VI. RECOMMANDATION

La Direction recommande que le Conseil d'administration approuve la proposition relative à l'octroi : (i) d'un prêt de 250 000 UC à la République du Cameroun ; (ii) d'un don de 250 000 UC à la République du Tchad ; et (iii) d'un don de 2,5 millions UC à la République Centrafricaine, pour le financement du programme de conservation de la biodiversité en Afrique centrale, sous les conditions et selon les modalités énoncées dans le présent rapport.

## INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES COMPARATIFS DE LA CEEAC

Indicator	Année	CEEAC	Afrique	Pays en Développement	Pays Développés	Charts
Basic Indicators				Developpement	Бечеюррез	
Superficie ('000 Km²)		6 641,3	30 322,6	80 976,0	54 658,4	Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$
Population totale (millions)	2011	138,6	1 044,3	5 628,5	1 068,7	EU)
Population urbaine (% of Total)	2011	41,9	40,4	44,8	77,7	2000 T
Densité de la population (au Km²)	1989	6 539 591,6	300 045 326,9	66,6	23,1	1500
,						1000
Revenu national brut (RNB) par Habitant (\$ EU)	2010	1 120,6	1 548,9	2 780,3	39 688,1	500
Participation de la Population Active - Total (%)	2011	38,5	37,6	0,0	0,0	O 1601601601601601101101101101101101101
Participation de la Population Active - Femmes (%)	2011	48,2	42,5	39,8	43,3	2010 2009 2008 2008 2007 2006 2007 2003 2003 2003 2001
/aleur de l'Indice sexospécifique de dévelop. humain	2007	0,4	0,5		0,9	0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 0
ndice de développement humain (rang sur 169 pays)	1989	692,0	3 972,0			■CEEAC ■Afrique
Population vivant en dessous de \$ 1 par Jour (%)	1995		158,1	25,0		
Indicateurs Démographiques						
Faux d'accroissement de la population totale (%)	2011	2,5	2,3	1,4	0,7	Taux d'accroissement de la population totale (%)
Faux d'accroissement de la population urbaine (%)	2006	22,6	3,4	2,4	1,0	totale (%)
Population âgée de moins de 15 ans (%)	1989	448,5	40,4	29,2	17,7	2.65
Population âée de 65 ans et plus (%)	2006	2,9	3,4	6,0	15,3	2,65
aux de dépendance (%)	2006	95,5	78,1	52,8		2,55
Rapport de Masculinité (hommes pour 100 femmes)	1989	982,0	99,5	934,9	948,3	2,5
Population féminine de 15 à 49 ans (%)	2006	0,0	24,4	53,3	47,2	2,45
						2,4
spérance de vie à la naissance - ensemble (ans)	2011	49,9	57,7	65,7	79,8	2,35
spérance de vie à la naissance - femmes (ans)	2011	51,4	58,9	68,9	82,7	2,3
aux brut de natalité (pour 1000)	2011	40,4	34,5	21,5	12,0	2,25
aux brut de mortalité (pour 1000)	2011	15,1	11,1	8,2	8,3	2,2
aux de mortalité infantile (pour 1000)	2011	48,8	76,0	53,1	5,8	2,15
aux de mortalité des moins de 5 ans (pour 1000)	2011	71,1	119,5	51,4	6,3	2010
ndice synthétique de fécondité (par femme)	2011	5,2	4,4	2,7	1,8	0 1
aux de mortalité maternelle (pour 100000)	2008	711,2	530,7	440,0	10,0	CEEAC Afrique
Femmes utilisant des méthodes contraceptives (%)	1987	8,7	115,8	61,0	75,0	
ndicateurs de Santé et de Nutrition	0004	44.0	074.4	77.0		Accès à l'eau salubre (% de la populatio
Nombre de médecins (pour 100000 habitants)	2004	11,2	271,1	77,0	287,0	Acces a read saluble (% de la population
Nombre d'infirmières (pour 100000 habitants)	2004	75,1	905,0	98,0	782,0	
laissances assistées par un personnel de santé qualifié (%)	1989	179,9	1 472,2	39,0	99,3	70 T
Accès à l'eau salubre (% de la population)	2010	54,7	65,7	84,0	99,6	60 +
Accès aux services de santé (% de la population)	2000	56,2	65,2	80,0	100,0	50
Accès aux services sanitaires (% de la population)	2010	33,2	39,8	54,6	99,8	40 +
Pourcent. d'adultes de 15-49 ans vivant avec le VIH/SIDA	2005	4,0	4,6	161,9	14,1	30
ncidence de la tuberculose (pour 100000)	2010	287,8	239,2			20
Enfants vaccinés contre la tuberculose (%)	2010	85,0	85,5	89,0	99,0	10
Enfants vaccinés contre la rougeole (%)	2010	72,1	77,9	76,0	92,6	2009 2009 2008 2007 2007 2006 2005 2002 2003 2002 2003
nsuffisance pondérale des moins de 5 ans (%)	2001	32,0	63,6	27,0	0,1	001
Apport journalier en calorie par habitant	2007	1 852,3	2 462,1	2 675,2	3 284,7	05540
Dépenses publiques de santé (en % du PIB)	2007	1 002,0	2,402,1	4,0	6,9	CEEAC — Afrique
ndicateurs d'Education  aux brut de scolarisation au (%)						Secondaire - Total
Primaire - Total	2011	133,8	101,5	106,0	101,5	
Primaire - Filles	2011	131,9	97,5		101,2	140 —
Secondaire - Total	2011	59,2	44,1	62,3	100,3	
	2011			60,7	100,3	120
Secondaire - Filles		63,4	40,7			100
Personnel enseignant féminin au primaire (% du total)	2009	30,9	44,3			20
Alphabétisme des adultes - Total (%)	2009	64,0	153,7	19,0		80
Alphabétisme des adultes - Hommes (%)	2009	53,8	109,7			60
Alphabétisme des adultes - Femmes (%)	2009	74,7	200,7			40
Dépenses d'éducation en % du PIB	2008		4,6		5,4	20
ndicateurs d'Environnement						0
Terres arables en % de la superficie totale	2009	3,8	7,6	9,9	11,6	2011
aux annuel de déforestation (%)	2000	0,4	0,6	0,4	-0,2	0 4
aux annuel de reboisement (%)						■CEEAC ■Afrique
* *		0,4	1,1			

Source : Base des données du Département des Statistiques de la BAD;
Banque Mondiale WDI; ONUSIDA; UNSD; OMS, UNICEF, WRI, PNUD, Rapports nationaux.
Notes: n.a. Non Applicable ; ... : Données non disponibles.

dernière mise à jour: septembre 2012

# PRINCIPALES OPERATIONS CONNEXES FINANCES PAR LE GROUPE DE LA BANQUE ET LA BANQUE D'AUTRES PARTENAIRES AU DEVELOPPEMENT DU DANS LA CEEAC

Domaines/Projets	Source de financement	Date approbatio n	Date de signatur e	Mise en vigueur	Date clôture	Montant approuvé (Millions FCFA)	%Décais.
Secteur Paix, Sécurité, Stabilité							
Mission de Consolidation de la Paix en République Centrafricaine (MICOPAX)	France	09/11/09	09/11/09	12/07/08	01/12/13	25 072	0,00%
Facilité de Paix 4 (FP)	UE, 10 <sup>ème</sup> FED	17/12/10		01/05/11	31/12/13	3 501	
Appui en matière de Paix et de Sécurité II (PAPSII)	UE,10 <sup>ème</sup> FED	02/12/10	17/12/10	17/12/10	30/06/15	7 819	0,00%
Secteur Infrastructures (Transport & TIC)						13 682	10,03%
Appui institutionnel et opérationnel à la							
CEEAC pour le suivi de la mise en œuvre du PDCT-AC	FPPI_NEPAD	27/09/10	06/10/10	06/10/10	30/11/13	494	0,00%
Etude de la route Doussala dolisie et de la facilitation du transport sur le corridor Libreville Brazzaville	BAD/FPPI- NEPAD PRI	18/04/10	19/04/10	23/05/11	31/07/13	1 371	0,00%
Etude de la Route Ouesso-Bangui -Ndaména et de la navigation fluviale sur le Congo l'Oubangui et la Sangha	BAD/ FAD		29/04/11	29/04/11	31/12/14	6 324	0,00%
Route Ouesso-Sangmélima dépenses en rapport avec la coordination CEEAC	BAD/FAD		11/01/10	11/01/10	31/12/15	1 863	31,19%
Secteur Environnement							
Programme d'Appui à la Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Congo (PACEBCo)	FAD/BAD	01/02/09	03/04/09	03/04/09		22 400	22,29%
Conservation et valorisation des Ecosystèmes Fragilisés d'Afrique Centrale (ECOFAC V)	UE-10 <sup>ème</sup> FED	24/11/10	17/12/10	17/12/10	16/12/14	19 679	14,70%
Système d'appui à la filière des transformations poussées du bois dans Cinq pays du bassin du Congo	CFC	15/10/10				564	0,00%
Secteur Agricole et développement rural							
Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique (PDDAA)	BM_FS	27/10/10	22/11/10	01/10/10	31/12/13	2 000	0,03%
Projet d'appui au renforcement capacités phytosanitaires dans les pays membres de la CEEAC et CEMAC	FAO	01/06/11	08/06/11	01/07/11	01/01/13	223	0,00%
Projet Elevage comme de subsistance (L4LP)	UA-BIRA	01/02/11	01/02/11	01/07/11	31/07/13	14	100,00%
Projet Participation des nations africaines aux réunions des Organisations chargées de fixer les normes sanitaires et phytosanitaires	UE, UA-IBAR					115	0,00%
Secteur multisecteur							
Renforcement des Capacités des Parlementaires de l'Afrique Centrale (REPAC)	ACBF	18/12/07	18/12/07	18/12/07		750	31,11%

## ZONE D'IMPLANTATION DU PROGRAMME PCBAC

